Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID: 059-215900440-20210412-2021_04_10-DE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT: NORD

ARRONDISSEMENT: LILLE

CANTON: TEMPLEUVE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021 N° 2021-04-10

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 19h, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni exceptionnellement en salle Jacques VILLERET* sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 6 avril 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS: en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents: LIMOUSIN Philippe - CUSSEAU Pascale - VANDEVELDE Olivier - LECLERCQ Bénédicte - VERBECQUE Karl - SCHOEMAECKER Coralie - FIEVET Jean-Michel - HERENGUEL Céline - PAQUIER Michel - ANTUNES Paulo - CHANTRAINNE - Christine - DELECROIX Audrey - DEVYLERRE Luc - DUTILLEUL Laurence - FLAMENT Myriam - HERMAN Bénédicte - MACRE Jean-Pierre - PAQUIER TITECA Odile -- THERY Matthieu - VERDEBOUT Philippe - DELRUE Francis - KIJOWSKI Pawel - COCQUET Bernard - GUILBERT Christian - DEWAILLY Bruno - DUFOUR Isabelle

Était absent excusé : DESPREZ René (pouvoir à CUSSEAU Pascale)

Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire, ouvre la séance à 19h après appel et désignation, à l'unanimité, du secrétaire de séance.

Monsieur Philippe VERDEBOUT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

10. Fiscalité communale – Amortissement des subventions pour la vidéoprotection

Vu les articles L 2321-2-27 et R 2321-1 du code général des collectivités territoriales;

Considérant qu'en 2018 et 2019, 167 089,61€ ont été dépensés pour la mise en place de la vidéo surveillance et que cette dépense doit être amortie sur 5 ans.

Considérant que cette dépense, la commune a perçu une subvention de 44 629,98€ de la MEL et une de 32 531€ de la Préfecture.

Considérant qu'il convient d'amortir ces subventions sur la même durée que la dépense.

C'est pourquoi, en 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025, 15 432,20€ de subventions seront amortis par an, comme suit :

En dépenses d'investissement : 8 296€ au compte 13915 et 6 506,20€ au 13918 (chapitre 040)

En recettes de fonctionnement : 15 432,20€ au compte 777 (chapitre 042)

Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'amortissement des subventions pour la vidéoprotection.

Résultat du vote :

27 Pour

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Philippe LIMOUSIN-

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le VOIR CACHET ACTES.

Et affichage le 13 avril 2021.